



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion Électronique	Jeudi 1^{er} juillet 2021
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Michel NAGEOTTE
Excusés :	M. Thierry NAPPEY – Stéphane BEGEL

COMPETITION U17R

. Courriel de Chalon FC

La commission prend connaissance du courriel de ce club souhaitant se désengager de la compétition U17R. La compétition sera donc composée de 28 équipes (4 groupes de 7).

Afin d'équilibrer les groupes, la commission procède à un changement sous réserve de validation par le Conseil d'Administration.

Groupe A : Avallon FCO – Auxerre AJ – Dijon USC – Fontaine d'Ouche – GJ AFGP58 – Gron Veron – GJ Sens

Groupe B : Champagnole – **Chevigny AS** – Jura Dolois Football – Louhans Cuiseaux FC – Mâcon FC – Maconnais UF – Paray USC

Groupe C : **GJ Doubs Centre Foot** – Besançon Football – Fontaine les Dijon FC – GJ Pays Riolais – Is Selongey Football – Les Quatre Monts – St Vit US

Groupe D : GJ Monts Vallées – GJ Rudipontain – Exincourt Taillecourt – Morteau Montlebon – Rougegoutte – Sochaux US – Valdahon Vercel

Cette phase de Brassage se disputera en match aller uniquement.

Les rencontres auront lieu **le dimanche à 13h00 (été) et 12h30 (hiver).**

Le Président,

Nicolas VUILLEMIN

Le Vice-Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football